BORALEX

LIVRET D'INFORMATION ENQUÊTE PUBLIQUE

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE PROJET SOLAIRE DE GURGY

Parc solaire *Grange du Causse* (34)

À propos de Boralex en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand Est

En France, nous **développons**, **construisons** et **exploitons** des sites de production d'énergie renouvelables dont nous sommes propriétaires à 100%. Cela représente 1,3 GW de capacité installée soit l'équivalent de la consommation annuelle de 1,4 million de Français.

En Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand Est

Nos équipes comptent : ~18 **salarié(e)s** ayant pour mission de :

- Développer des projets EnR
- Construire et exploiter des parcs EnR
- Exercer des fonctions supports et administratives

Nous développons

200 MWc de projets solaires

Nous exploitons

14 parcs éoliens pour une puissance totale installée de 200 MW

1 unité de stockage

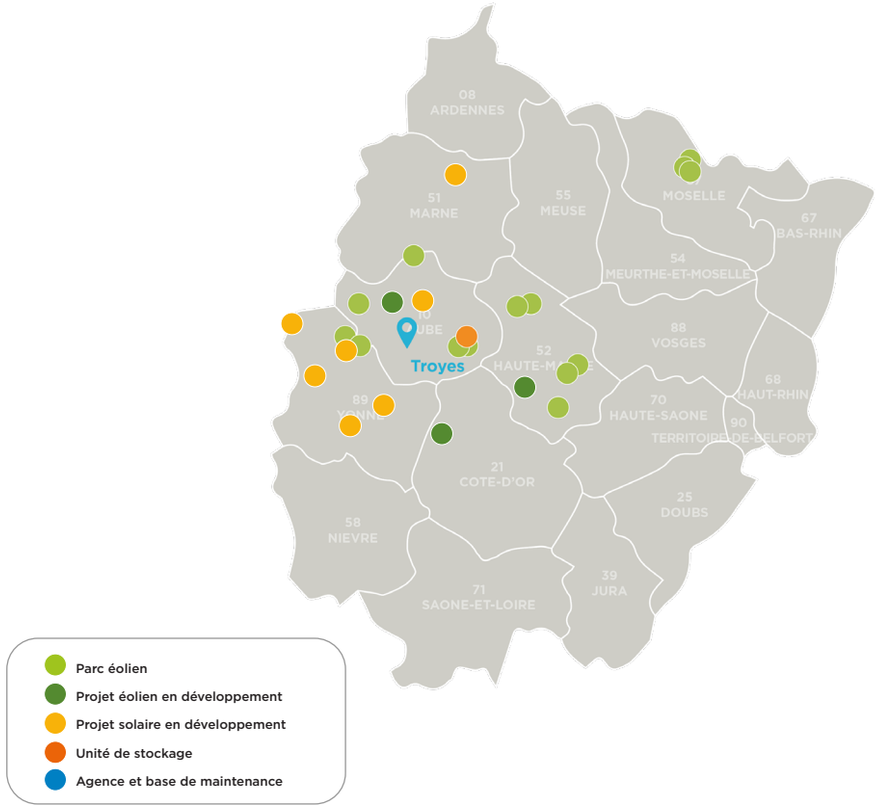

Les parcs de Boralex en Bourgogne-Franche-Comté sont gérés depuis la base de maintenance de Verrières (10) qui emploie 18 personnes.

*Données 2023. Sources ADEME, CRE et RTE_Consommation moyenne tous usages confondus

Le projet photovoltaïque du Nouzeau à Gurgy

Quel que soit l'état d'avancement de nos projets, nous exerçons une présence soutenue sur le terrain et instaurons des processus d'information, de consultation et de suivi rigoureux. Notre objectif est d'écouter et de prendre en compte les préoccupations et suggestions exprimées par le territoire à toutes les phases du projet.

Parc du parc solaire *Clé des Champs* (43)

Développement et conception

2021

Fin de l'exploitation de la carrière et remise en état

Lancement des études naturalistes et paysagères

2022

Dépôt de la demande de permis de construire et début de la période d'instruction du dossier par les services de l'état

Rencontre des riverains

Présentation en conseil municipal du Gurgy

Distribution du Journal du Solaire n°1 à tous les habitants de Gurgy

2023

Avis favorable de la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

2024

Distribution du Journal du Solaire n°2 à tous les habitants de Gurgy

Avis favorable du conseil municipal de Gurgy

Projet en zone d'accélération des énergies renouvelables

2025

Enquête publique

L’enquête publique

L’enquête publique est un processus de consultation du public prévu par le code de l’environnement.

Elle permet, en amont de la phase de décision administrative, à la population de formuler des observations sur le projet. Pour ce faire, le dossier de demande permis de construire est mis à disposition du public pendant toute la durée de l’enquête publique. Le Commissaire enquêteur va ensuite donner un avis motivé à partir des avis et observations recueillies.

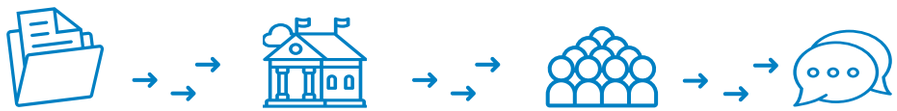

Parc du parc solaire flottant de *Peyrolles-en-Provence* (13)

Le dossier de demande de permis de construire est mis à disposition de la population **en mairie** :

- Mairie de Gurgy (dossier papier) aux jours et heures habituels d’ouverture

et **sur internet :**

- sur le site des services de l’État de l’Yonne à l’adresse : **www.yonne.gouv.fr/**

La population peut partager ses observations et propositions lors des permanences, dans les registres à disposition en mairie ou par mail à l’adresse indiquée sur l’arrêté préfectoral.

L’enquête publique sera ouverte du vendredi 21 mars 2025 à 9h au mercredi 23 avril 2025 à 17h

Avec 3 permanences de 3h chacune en mairie de Gurgy :

- **Vendredi 21 mars 2025** de 9h à 12h
- **Samedi 12 avril 2025** de 9h à 12h
- **Mercredi 23 avril 2025** de 14h à 17h

L’implantation du parc solaire du Nouzeau à Gurgy

24,24 MWc

de puissance installée

Environ
28 GWh/an de production
soit l’équivalent de la consommation de 7 000 foyers (**10% de la communauté d’agglomération de l’auxerrois**).

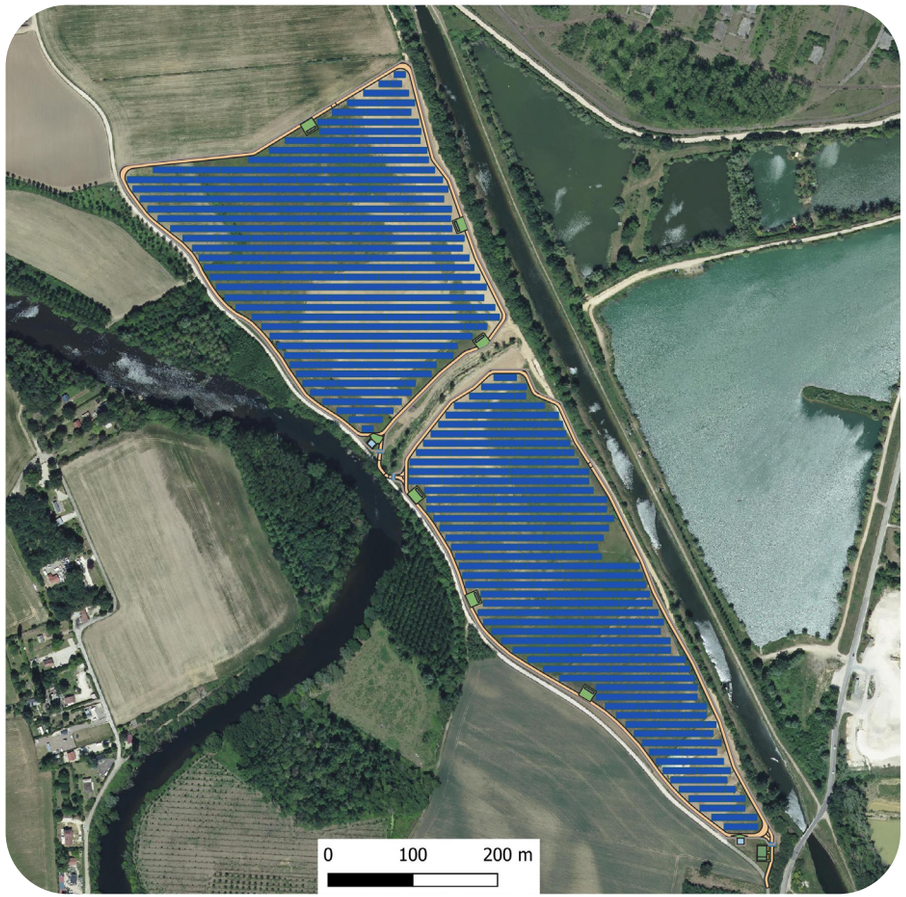

Parc du projet solaire *Gurgy* (89)

Un projet pensé pour le territoire

Depuis le début de son développement en 2021, le projet photovoltaïque de Gurgy a été conçu pour s'insérer de la manière la plus durable possible dans son cadre naturel et paysager.

Chez Boralex, nous privilégions une vision à long terme par notre activité de développeur, constructeur et exploitant de sites de productions d'énergies renouvelables.

Avant de devenir acteur d'un territoire, nous pensons chaque détail afin de favoriser l'appropriation de nos sites de productions énergétiques décentralisées par les territoires dans lesquels ils s'implantent.

C'est avec cette vision au coeur de notre raisonnement que le projet a été développé et pensé pour la population locale tout en limitant les impacts sur l'environnement.

Fiscalité

Le projet générera environ **60 000 €** de retombées fiscales annuelles distribuées aux collectivités territoriales (commune, communauté de communes et département).

Accompagnement du territoire

Accompagnement d'associations locales pendant l'exploitation du parc.

Mesures environnementales

Comme toute activité humaine, l'exploitation de parcs photovoltaïques entraîne une modification de l'environnement avec des conséquences sur la faune et la flore locale.

La séquence « Éviter - Réduire – Compenser » (ERC) a pour objectif d'adapter le projet en fonction des espèces identifiées sur le site lors de la phase d'études. Cette séquence vise d'abord à éviter les atteintes à l'environnement, puis à réduire celles qui ne peuvent être suffisamment évitées et, enfin, à compenser les effets notables qui n'ont pu ni être évités ni être réduits.

Le projet du Nouzeau sur la commune de Gurgy a été conceptualisé dans le respect de cette séquence de façon à présenter le meilleur compromis possible entre production d'énergie renouvelable et maintien de la biodiversité sur site.

Les principales mesures étudiées dans le cadre du projet sont les suivantes :

- **Adaptation des emprises du projet par rapport au milieu naturel** : zones humides totalement évitées avec une zone tampon de 7 m autour d'elles, retrait par rapport aux haies pour éviter les zones à enjeux modérés et évitement de la plus grande station de Tordyle majeur, espèce végétale d'enjeu modéré ;
- **Adaptation des emprises du projet par rapport au paysage et milieu agricole** : Implantation uniquement sur des terres à faible valeur agronomique (classe 4) et évitement des parcelles ayant un potentiel agronomique plus important, préservation des arbres qui entourent les zones du projet ;
- **Traitement des espèces exotiques envahissantes** : un arrachage sera réalisé avant la montée en fleurs des plants ;
- **Gestion des espaces ouverts** : une pâture extensive sera mise en place par un éleveur ovin ;
- **Suivis écologiques** en phase chantier et en phase exploitation ;
- **Mise en défens et pose d'un balisage** : un grillage de balisage orange sera installé autour de la zone humide afin d'éviter tout passage d'engins, dépôt de matériaux et autres perturbations du milieu.

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES©

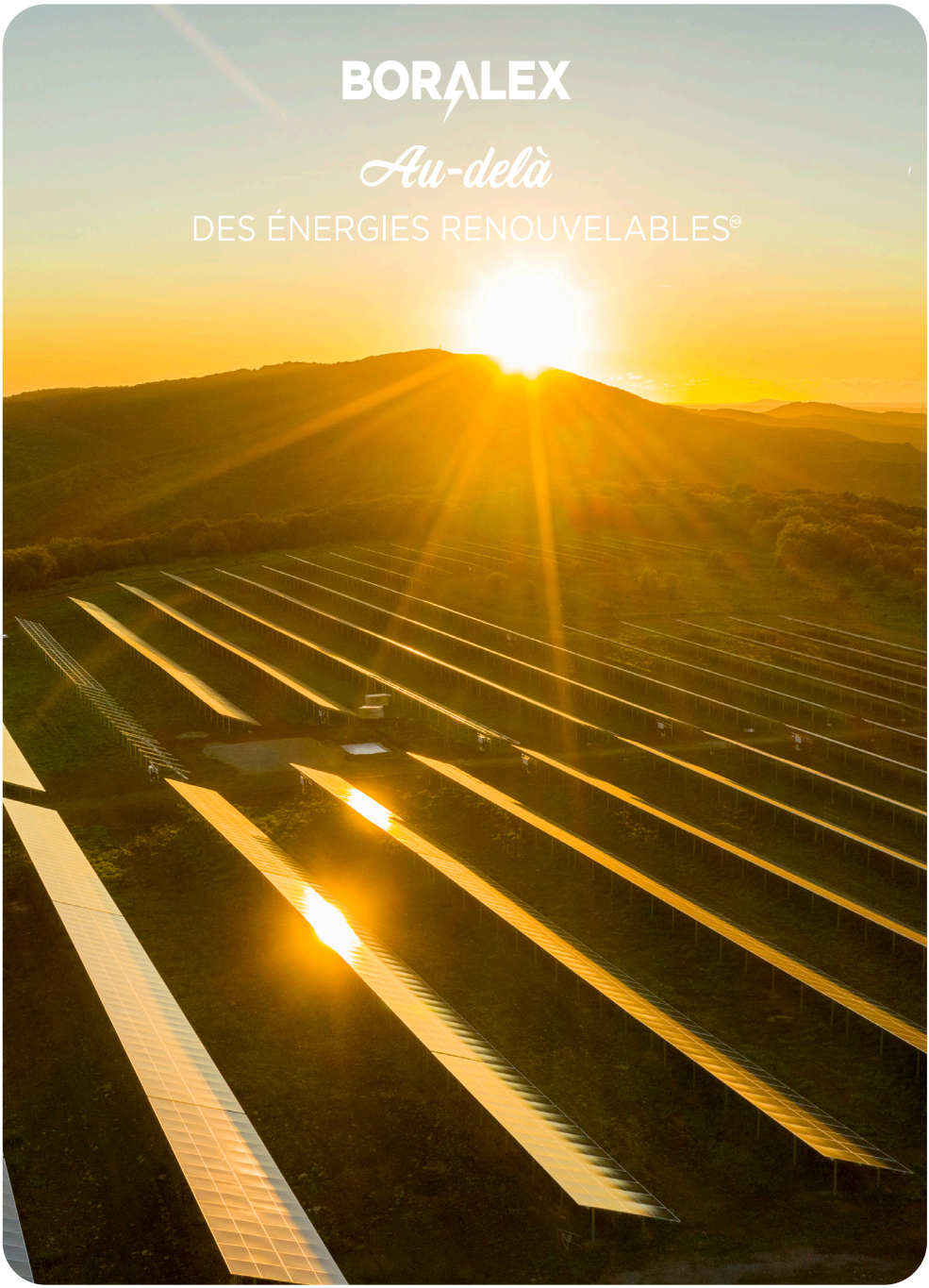

boralex.com